



Cette liste de documents, pièces à fournir n'est pas exhaustive et dépend de la situation du majeur protégé

RECETTES :

- Avis d'Impôt sur le revenu N-1 et N – formulaire 2042 et ses annexes (2042C-2042C-PRO, 2044, 2047...)
- Autres déclarations fiscales spécifiques selon les ressources identifiées
- Justificatifs de revenus : Pensions, allocations, salaires, etc...
- Baux ou copie des chèques de fermage encaissés
- Justificatifs de revenus exceptionnels
- Budget prévisionnel si établi ;

DEPENSES :

- justificatifs des dépenses supérieures à 500 euros
- justificatifs des impôts et taxes payés dans l'année, ou avis de non-imposition
- Taxe habitation
- Taxe foncière
- Quittances de loyers ou frais d'hébergement (récap annuelle ou dernière facture)
- La feuille de calcul de la participation du majeur protégé.

COMPTES ET LIVRETS BANCAIRES :

- Relevés bancaires mensuels
- Relevé des portefeuilles titres, PEA bancaire, PEE, PERCO.....
- Relevé ou attestation des intérêts perçus (Etablissement financier)
- Relevé de situation des contrats (contrats assurance-vie, de capitalisation, Pep Assurance, Pea Assurance, PERP, PER....)
- Conditions particulières des contrats (contrats d'Assurance-vie, de capitalisation, Pep Assurance, Pea Assurance, PERP, PER...)
- Attestation fiscale des contrats Epargne-handicap
- Imprimé fiscal unique (IFU) des établissements payeurs (SCPI, OPCI, RCM)
- Résultat de l'interrogation des fichiers Ficoba et Ficovie le cas échéant ;

IMMOBILIER :

- Inventaire du patrimoine (financier et immobilier)
- Attestations ou décomptes notariaux (vente, achat, succession, donation)
- Déclaration 2048-IMM – plus-values immobilières (à réclamer auprès du notaire)
- Déclaration 2048-M – plus-values et biens divers (ex : vente d'or)

EMPRUNTS ET CREANCES :

- Tableaux d'amortissements ou échéancier des prêts (à fournir une seule fois)
- Documents de reconnaissance de dettes (à fournir une seule fois)
- Plan conventionnel de redressement ou tout justificatif lié à une procédure de surendettement.

LA MESURE DE PROTECTION en cas de modification du patrimoine :

- Jugement initial de désignation
- Ordonnances du juge des tutelles relatives au patrimoine de la personne protégée rendues dans l'année.

ou

Document apposant les signatures du majeur protégé et de son curateur en cas de curatelle.

Les Professionnels Indépendants
Organisme Agréé MAINE-NORMANDIE
Agrément Organisme Mixte de Gestion Agréé
n° 101720 renouvelé le 20/07/2023
Association déclarée, régie par la loi du 01/07/1901
Siret 308 453 539 000 71 - NACE 6920Z

LE MANS
Siège social
167 rue de Beaugé
72000 LE MANS
Tél : 02 43 86 36 50
contact.72@oamn.fr

LAVAL
1 rue de la Paix
53000 LAVAL
Tél : 02 43 59 24 00
contact.53@oamn.fr

ALENÇON
13-15 rue des Capucins
61000 ALENÇON
Tél : 02 33 81 23 50
contact.61@oamn.fr